

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **4 octobre 2021 à 19 h 30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2<sup>e</sup> rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M <sup>me</sup>	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Cinq (5) citoyens sont présents lors de la séance.

## **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 7<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCES
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Acceptation de la révision de l'article 13 " Échelle salariale" de la politique de travail en vigueur et adoptée le 16 décembre 2019;
  - 6.2 Autorisation au comité du personnel pour la dotation du poste de chauffeur/opérateur – Travaux publics;
  - 6.3 Adoption du règlement n° 385.21 : Règlement sur la rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021;

- 6.4 Nomination de M. Marc Lavoie, conseiller, pour représenter la Municipalité auprès de la MRC du-Fjord-du-Saguenay – Développement du sentier pédestre situé sur les lots intra-municipaux;
- 6.5 Demande d'honoraires supplémentaires – Alexandre Simard, Architecte – Dossier Centre communautaire;
- 6.6 Autorisation de paiement de l'ameublement extérieur : Projet Parc Val-Menaud : Techsport Inc. ;
- 6.7 Modification de la date de la séance du conseil du 15 novembre 2021.

## 7. VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Demande de monsieur Thomas Néron & madame Huguette Simard pour l'installation d'une lumière de rue, située à proximité du 324, 2<sup>e</sup> Rang;
- 7.2 Autorisation de circulation sur l'accotement de la route Néron du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang : Club Quad Saguenay;
- 7.3 Autorisation de circulation sur l'accotement de la route Néron du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang : Club de motoneige Caribou-Conscrits;
- 7.4 Demande d'acquisition du bâtiment désuet – Secteur Marina : Club de motoneige Caribou-Conscrits et Club Quad Saguenay;
- 7.5 Adjudication de gré à gré – Réparation d'asphalte sur différents chemins municipaux;
- 7.6 Acceptation et reconnaissance du chemin privé des Épinettes comme étant un chemin ouvert au public par tolérance selon la *Loi sur les compétences municipales*;
- 7.7 Avis de motion du règlement 386.21 : Ayant pour objet l'entretien du chemin privé comme étant le chemin des Épinettes ouvert au public (chemin de tolérance) et imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution desdits travaux;
- 7.8 Acceptation du projet de règlement numéro 386.21 : ayant pour objet l'entretien du chemin privé comme étant le chemin des Épinettes ouvert au public (chemin de tolérance) et imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution desdits travaux;
- 7.9 Autorisation pour la pose d'une lumière de rue (DEL) situé au parc du village;
- 7.10 Acceptation des coûts pour les travaux d'enlèvement de débris – Dossier Annick Laberge.

## 8. URBANISME

- 8.1 Adoption du second projet de règlement n° 376.21 modifiant le plan d'urbanisme afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;
- 8.2 Adoption du second projet de règlement n° 377.21 modifiant le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;
- 8.3 Adoption du second projet de règlement n° 378.21 modifiant le règlement de lotissement sous le numéro 306.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 8.4 Adoption du second projet de règlement n° 379.21 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304.14 et ses amendements en vigueur;
- 8.5 Adoption du second projet de règlement n° 380.21 modifiant le règlement de zonage sous le numéro 305.14 et ses amendements en vigueur;
- 8.6 Adoption du second projet de règlement n° 381.21 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 310.14 et ses amendements en vigueur.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Acceptation du mandat de recherche en eau potable de la firme SNC. Lavalin, Représenté par monsieur François Tremblay, Hydrogéologue;
- 9.2 Acceptation de la proposition de supports en gestions d'ingénierie  
Étape 2 : Norda Stelo – Projet d'assainissement des eaux usées.

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

- 10.1 Acceptation de l'estimé budgétaire d'Aéro-Feu pour les travaux de réparation en urgence – Citerne incendie;
- 10.2 Adoption du programme de prévention de risque faibles et moyens résidentiels;
- 10.3 Acceptation pour la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires.

## 11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 11.1 Demande d'appui du Comité Loisirs pour les projets du Marché de Noël et pour l'implantation d'un anneau de glace;
- 11.2 Demande de : Les enfants comme les autres.

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Demande de Centraide.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

### **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION N° 286.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

- 12.1 Demande de Centraide.

### **2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU** **7 SEPTEMBRE 2021** **RÉSOLUTION N° 287.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal du 7 septembre 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES** **RÉSOLUTION N° 288.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2021, au montant de 58 562.55 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 78 174.01 \$ totalisant la somme de 136 736.56 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de septembre 2021 soient acceptés au montant de 18 152.55 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

NIL

### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

Lettre de la Sécurité publique du Québec concernant le registre des personnes vulnérables;

Lettre du Directeur de l'état civil concernant les échéances pour le 7 novembre 2021 pour les autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant l'appui concernant la transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales – MRC Brome-Missisquoi;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant le règlement 21-437 – dossier éco parc agro-alimentaire – Municipalité de Saint-Fulgence;

Courriel du Député de Dubuc concernant le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

Courriel de l'UMQ concernant la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 ACCEPTATION DE LA RÉVISION DE L'ARTICLE 13 'ÉCHELLE SALARIALE' DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL EN VIGUEUR ET ADOPTÉE LE 16 DÉCEMBRE 2019** **RÉSOLUTION N° 289.21**

**CONSIDÉRANT** la Politique de Travail en vigueur et adoptée le 16 décembre 2019 via la résolution 339.19;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 258.21 adoptée le 2 août 2021, demandant une analyse des échelles salariales actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et des conclusion relatives au niveau de échelles salariales;

**CONSIDÉRANT** le contexte actuel de l'emploi, les difficultés au niveau du recrutement et du désire de la municipalité à améliorer les conditions d'emploi offerts aux employés dans le but de favoriser la rétention du personnel;

**CONSIDÉRANT :** la présente révision de l'article 13 remplace celui de la politique adoptée le 16 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport et la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim tel que spécifié dans l'étude déposée;

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte la révision des échelles salariales (article 13) tel que présentée et valide jusqu'au 31 décembre 2022;

**QUE** le rapport soit déposé aux archives sous le numéro de dossier 103-120.

### **6.2 AUTORISATION AU COMITÉ DU PERSONNEL POUR LA DOTATION DU POSTE DE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR – TRAVAUX PUBLICS** **RÉSOLUTION 290.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le comité du personnel à procéder au processus de dotation et à l'embauche du poste de chauffeur-opérateur-travaux public, le tout en prévision de la saison hivernale prochaine et suivante.

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 385.21 : RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2021**  
**RÉSOLUTION 291.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement portant le numéro 385.21, décrétant la rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement numéro 385.21 portant sur la rémunération du personnel électoral lors des élections de novembre 2021.

**6.4 NOMINATION DE M. MARC LAVOIE CONSEILLER POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – DÉVELOPPEMENT DU SENTIER PÉDESTRE SITUÉ SUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX**  
**RÉSOLUTION 292.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme M. Marc Lavoie, conseiller comme représentant de la Municipalité pour le développement du sentier pédestre situé sur les lots intra-municipaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à la nomination de M. Marc Lavoie.

**6.5 DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES ALEXANDRE  
SIMARD ARCHITECTE – DOSSIER CENTRE COMMUNAUTAIRE  
RÉSOLUTION 293.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prend acte de la demande datée du 7 septembre 2021 concernant les honoraires professionnelles supplémentaires en architecture de M. Alexandre Simard au sujet de la construction du Centre Communautaire situé au 476 2<sup>e</sup> rang, le tout au montant de 7 500 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe M. Simard qu'elle ne peut acquiescer à ladite demande, cependant un montant de 5 000 \$ plus taxes applicables est acceptée en guise de paiement final pour les services professionnels;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ladite demande.

**6.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'AMEUBLEMENT  
EXTÉRIEUR – PROJET PARC VAL-MENAUD – TECHSPORT INC.  
RÉSOLUTION 294.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de TECHSPORT Inc. du 4994, route 155 – Rawdon (QC), le tout représenté par la facture n° 998305 datée du 10 septembre 2021;

QUE la demande au montant de 5 450 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement.

**6.7 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU  
15 NOVEMBRE 2021  
RÉSOLUTION 295.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget faisant suite aux résultats d'élections dont 4 membres du conseil ont été élus par acclamation, procède à la modification de la séance du conseil prévue pour le 15 novembre 2021;
- QUE la séance de novembre 2021 soit et est devancée au lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la diffusion sur les outils de communications à la disposition afin d'informer la population.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 DEMANDE DE M. THOMAS NÉRON & M<sup>ME</sup> HUGUETTE SIMARD POUR L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE SITUÉ À PROXIMITÉ DU 324, 2<sup>E</sup> RANG** **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 296.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande pour l'installation d'une lumière de rue situé à proximité du 324 2<sup>e</sup> rang;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à l'achat de l'équipement ainsi que pour son installation.

### **7.2 AUTORISATION DE CIRCULATION SUR L'ACCOTEMENT DE LA ROUTE NÉRON – DU 2<sup>E</sup> RANG AU 4<sup>E</sup> RANG – CLUB QUAD SAGUENAY** **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 297.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Quad Saguenay à circuler dans l'assiette de chemin de la route Néron (accotement), soit à partir du 2<sup>e</sup> rang jusqu'au 4<sup>e</sup> rang afin de permettre la libre circulation des véhicules hors route, le tout eu égard au développement des sentiers locaux et avoir accès aux sentiers régionaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à ladite autorisation de circulation.

**7.3 AUTORISATION DE CIRCULATION SUR L'ACCOTEMENT DE LA ROUTE NÉRON – DU 2<sup>E</sup> RANG AU 4<sup>E</sup> RANG – CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRITS**  
**RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 298.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club de Motoneige Caribou-Conscrits à circuler dans l'assiette de chemin de la route Néron (accotement), soit à partir du 2<sup>e</sup> rang jusqu'au 4<sup>e</sup> rang afin de permettre la libre circulation des véhicules hors route, le tout eu égard au développement des sentiers locaux et avoir accès aux sentiers régionaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à ladite autorisation de circulation.

**7.4 DEMANDE D'ACQUISITION DU BÂTIMENT DÉSUET – SECTEUR MARINA – CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRITS ET CLUB QUAD SAGUENAY**  
**RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 299.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande des Clubs Caribou-Conscrits et du Club Quad Saguenay pour l'acquisition du bâtiment désuet - Secteur Marina, tel que précisé dans la lettre datée du 15 septembre 2021;

QUE ladite cession du bâtiment soit à titre gratuit, sans garantie légale et au risque et péril de l'acquéreur;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte que ledit bâtiment soit installé sur les terrains de la Municipalité situé en arrière du 357, 2<sup>e</sup> rang, près du garage municipal;

QUE la prise en charge en termes d'entretien, assurance ou autre, soit sous la responsabilité des acquéreurs;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à ladite cession de l'immeuble.

**7.5 ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ – RÉPARATION D’ASPHALTE  
SUR DIFFÉRENTS CHEMINS MUNICIPAUX  
RÉSOLUTION N° 300.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de gré à gré la proposition de l’entreprise Asphalte TDP 2002 Inc. représenté par M. Martin Villeneuve et ce pour les travaux de pose d’asphalte sur différents chemins municipaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition datée du 22 septembre 2021 au montant total de 43 718.00 \$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**7.6 ACCEPTATION ET RECONNAISSANCE DU CHEMIN PRIVÉ  
DES ÉPINETTES COMME ÉTANT UN CHEMIN OUVERT AU  
PUBLIC PAR TOLÉRANCE SELON LA LOI SUR LES  
COMPÉTENCES MUNICIPALES  
RÉSOLUTION N° 301.21**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a reçu une requête signée par la majorité des propriétaires utilisant le chemin privé connu comme étant le chemin des Épinettes pour avoir accès à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE par leur requête, les propriétaires utilisant le chemin connu comme étant le chemin des Épinettes désirent que la Municipalité y fasse les travaux suivants :

- Nivellement de l’assiette du chemin quatre fois par années sans rechargement;
- Déneigement avec sablage au besoin;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q c. C-47.1), une municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l’occupant sur la requête d’une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE le chemin privé connu comme étant le chemin des Épinettes est une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l’occupant;

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin répond aux exigences techniques au niveau de son infrastructures et assiette de chemin, le tout selon la politique administrative en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la requête déposée au conseil signée par la majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**POUR CES RAISONS,**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la requête présentée à la Municipalité est conforme aux prescriptions prévues à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE le chemin privé connu comme étant le chemin des Épinettes est une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, tel que prescrit à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'effectuer les travaux d'entretien du chemin privé connu comme étant le chemin des Épinettes et ce, sur une longueur de 500 mètres et sur une largeur de 16 pieds, suivant les modalités et financé suivant les compensations, tarifications et fonds prévus à un règlement à être adopté par le conseil municipal.

**7.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 386.21 : AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DU CHEMIN PRIVÉ COMME ÉTANT LE CHEMIN DES ÉPINETTES OUVERT AU PUBLIC (CHEMIN DE TOLÉRANCE) ET IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DESDITS TRAVAUX**

Monsieur Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet :

L'entretien du chemin privé comme étant le chemin des Épinettes ouvert au public (chemin de tolérance) et imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution desdits travaux

Un projet de ce règlement est présenté au membre du conseil séance tenante.

**7.8 ACCEPTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 386.21 : AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN DU CHEMIN PRIVÉ COMME ÉTANT LE CHEMIN DES ÉPINETTES OUVERT AU PUBLIC (CHEMIN DE TOLÉRANCE) ET IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DESDITS TRAVAUX**  
**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 302.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement sur l'entretien du chemin privé comme étant le chemin des Épinettes ouvert au public (Chemin de tolérance) de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget portant le numéro 386.21;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**7.9 AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE LUMIÈRE DE RUE (DEL) SITUÉ AU PARC DU VILLAGE**  
**RÉSOLUTION N° 303.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la pose d'une lumière de rue (DEL) situé au parc du village.
- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à l'achat de l'équipement ainsi que pour son installation.

**7.10 ACCEPTATION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS – DOSSIER ANNICK LABERGE**  
**RÉSOLUTION N° 304.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport de coûts pour l'enlèvement des débris situé au 219 chemin du Royaume, lot 5 684 332, propriété de M<sup>me</sup> Annick Laberge.
- QUE les coûts démontrent les résultats suivants présenter selon la forme de taxe net, à savoir

Travaux de nettoyage : Excavation FGL :	2 359.07 \$
Récupération matériaux secs : Centrem :	<u>11 580.49 \$</u>
Total :	<b>13 939.56 \$</b>

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et tel que précisé dans le jugement de la cour municipale en date du 19 mai 2021, à imputer sur le compte de taxe de la propriété, le montant de 13 939.56 \$.

## **8.0 URBANISME**

### **8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 376.21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA D'AMÉNAGEMENT** **RÉSOLUTION N° 305.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 376.21, ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin de donner suite à la demande de portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

### **8.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 377.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR, AFIN DE DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA D'AMÉNAGEMENT** **RÉSOLUTION N° 306.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 377.21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**8.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 378.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT SOUS LE NUMÉRO 306.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR, AFIN DE DONNER SUITE À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET À LA MODIFICATION APPORTÉE EN CONSÉQUENCE À SON SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**  
**RÉSOLUTION N° 307.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 378.21, ayant pour objet de modifier le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement sous le numéro 306.14 et ses amendements en vigueur, afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**8.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 379.21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO 306.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**  
**RÉSOLUTION N° 308.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 379.21, ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme sous le numéro 304.14 et ses amendements en vigueur;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**8.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 380.21  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE SOUS LE NUMÉRO 305.14 ET  
SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR  
RÉSOLUTION N° 309.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 380.21, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage sous le numéro 305.14 et ses amendements en vigueur;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**8.6 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 381.21  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT  
D'ENSEMBLE SOUS LE NUMÉRO 310.14 ET SES AMENDEMENTS EN  
VIGUEUR  
RÉSOLUTION N° 310.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet règlement n° 381.21, ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 310.14 et ses amendements en vigueur;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 ACCEPTATION DU MANDAT DE RECHERCHE EN EAU POTABLE DE  
LA FIRME SNC. LAVALIN – REPRÉSENTER PAR M. FRANÇOIS  
TREMBLAY – HYDROGÉOLOGUE  
RÉSOLUTION N° 311.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la Firme d'ingénieur SNC Lavalin Inc. représenté par M. François Tremblay, hydrogéologue pour les travaux de recherches en eau potable sur le territoire de la Municipalité (secteur est) le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 29 septembre 2021;
- QUE le montant d'honoraire à titre budgétaire totalisant la somme de 10 298.75 \$ et facturable selon la formule de dépenses contrôlées, plus taxes soit accepté.
- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**9.2ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SUPPORTS EN  
GESTION D'INGÉNIERIE – ÉTAPE 2 – NORDA – PROJET  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES  
RÉSOLUTION N° 312.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la Firme d'ingénieur Norda Stelo, représenté par M. Normand Villeneuve, ing., pour les travaux de support en gestion d'ingénierie, étape 2, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 29 septembre 2021;
- QUE les montants d'honoraires présentés selon la tarification à l'heure soient acceptés;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

**10.1 ACCEPTATION DE L'ESTIMÉ BUDGÉTAIRE DE AÉRO-FEU  
POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION EN URGENCE – CITERNE  
INCENDIE  
RÉSOLUTION 313.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'estimer présenté par l'entreprise Aéro-Feu concernant les coûts de construction du nouveau réservoir, le tout pour la somme de 21 612.86 \$ plus taxes applicables;

QUE la somme de 21 612.86 \$ exclue les frais de démontage et de remontage du réservoir et autre ajustements nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement, et que la prévision pour les coûts totaux s'élève à plus de 33 000 \$;

QUE la Municipalité autorise la direction générale à prendre les arrangements et ententes de prix à venir afin de remettre en service dans les meilleurs délais l'équipement de protection incendie pour la population.

**10.2 ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE RISQUE FAIBLE  
ET MOYEN RÉSIDENTIEL**  
**RÉSOLUTION 314.21**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté le schéma de couverture de risque révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention incendie dans les bâtiments résidentiels s'inscrit désormais dans un contexte déterminé par des exigences définies au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce fait, les services de sécurité incendie des municipalités doivent planifier les visites de prévention de bâtiments des catégories de risque faibles et moyens résidentiels.

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le Programme de prévention de risques faibles et moyens résidentiels.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**10.3 ACCEPTATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS  
VOLONTAIRES**  
**RÉSOLUTION 315.21**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

- ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;
- ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et d'un (1) opérateur de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le tout en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Jacques Gauthier  
**APPUYÉ PAR** M. Dany Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

#### **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

**11.1 DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ DES LOISIRS POUR LES PROJETS  
DU MARCHÉ DE NOËL ET POUR L'IMPLANTATION D'UN ANNEAU DE  
GLACE**  
**RÉSOLUTION 316.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de donner son appui aux projets suivants, à savoir :

→ Marché de Noël situé au Centre Communautaire

→ Implantation d'un anneau de glace situé dans le secteur de Val-Menaud;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'utilisation du Centre Communautaire ainsi que les terrains au pourtour du gazebo situé au secteur Val-Menaud;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout documents relatif aux autorisation d'usage des infrastructures municipales.

**11.2 DEMANDE DE : LES ENFANTS COMME LES AUTRES**  
**RÉSOLUTION 317.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de précéder à un don au montant de 100 \$ au bénéfice de l'organisme - Les Enfants comme les autres;

QUE la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de la contribution financière.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**12.1 DEMANDE CENTRAIDE**  
**RÉSOLUTION 318.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de- Bourget accepte de précéder à un don au montant de 250 \$ au bénéfice de l'organisme- Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de la contribution financière.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 25

Fin de la période de questions : 20 h 30

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 octobre 2021.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

\*\*\*\*\*